

Recommandation au Conseil sur les priorités de l'Union européenne pour la 69e session de la Commission des Nations unies sur le statut des femmes

2024/2057(INI) - 06/12/2024 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a adopté un rapport d'initiative de Lina GÁLVEZ (S&D, ES) sur une recommandation du Parlement européen au Conseil concernant les priorités de l'UE pour la 69e session de la Commission des Nations unies sur le statut des femmes.

La Commission des Nations unies sur le statut des femmes est un organe mondial qui se consacre à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Sa 69e session se tiendra à New York du 10 au 21 mars 2025 et se concentrera sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Pékin.

L'Assemblée générale des Nations unies a tiré la sonnette d'alarme concernant la résistance active aux réalisations et aux avancées en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et la réaction transnationale croissante contre les droits des femmes. La violence sexuelle et sexiste ainsi que les mouvements anti-droits menacent quotidiennement les droits fondamentaux des femmes et des jeunes filles. Les députés ont insisté sur la nécessité évidente et urgente de réaffirmer, de sauvegarder et de développer l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits humains des femmes et des filles.

Les députés ont recommandé au Conseil de :

- confirmer son engagement à œuvrer en faveur des droits fondamentaux des femmes, y compris en matière de santé et de droits génésiques et sexuels, grâce à **l'intégration de la dimension de genre** dans tous les cycles et domaines d'action pertinents, mettre en œuvre des actions spécifiques et ciblées en faveur des droits fondamentaux des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, et garantir une **budgétisation** sensible au genre;
- garantir la pleine participation du Parlement et de sa commission des droits de la femme et de l'égalité des genres au processus décisionnel sur la position de l'UE lors de la 69e session de la Commission des Nations unies sur le statut de la femme et améliorer encore la coopération interinstitutionnelle et la consultation informelle, y compris avant et pendant les négociations, afin que les priorités du Parlement soient dûment prises en compte;
- exhorter les cinq États membres restants qui n'ont pas encore ratifié et mis en œuvre la Convention d'Istanbul à le faire dans les plus brefs délais, et appeler les autres pays à progresser vers la signature et la ratification de la Convention;
- faire pression en faveur de **l'égalité d'accès et de chances** dans tous les domaines de la vie, afin de permettre aux femmes, dans toute leur diversité, de réaliser leur potentiel, notamment dans la prise de décision, y compris dans les domaines politique, économique, financier, universitaire, sanitaire, culturel et sportif, ce qui est également essentiel à la bonne gouvernance et à l'élaboration des politiques;
- s'opposer à toutes les formes de **violence fondée sur le sexe**, y compris en ligne ou hors ligne;

- encourager les mesures qui favorisent la **participation des femmes** et l'équilibre entre les sexes dans tous les secteurs à fort impact, y compris les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM);
- souligner la nécessité de protéger et de promouvoir les droits des groupes victimes de formes de **discrimination intersectionnelles**, notamment les personnes handicapées et les personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés, racialisées, appartenant à des ethnies, des minorités ou des groupes de migrants, âgées ou LGBTIQ+, entre autres;
- mettre en œuvre, sans délai et dans toute la mesure du possible, le troisième **plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes** (GAP III) et veiller à ce que 85% de toutes les nouvelles actions menées dans le cadre des relations extérieures contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'autonomisation des femmes d'ici à 2027 au plus tard ;
- s'attaquer aux causes systémiques et profondes de la **pauvreté** des femmes et en assurer le suivi, en mettant l'accent sur celles qui vivent dans les zones rurales ou dans les régions isolées et défavorisées;
- promouvoir **l'esprit d'entreprise** des femmes et les entreprises dirigées par des femmes en créant un environnement favorable à leurs activités économiques, par exemple par des programmes de soutien dans les pays partenaires, en garantissant un accès équitable aux possibilités d'affaires et à la formation aux compétences entrepreneuriales;
- garantir **l'accès aux services sociaux**, y compris les services d'aide à la famille, le partage équitable des soins non rémunérés et des responsabilités sociales par le biais d'initiatives législatives, d'efforts visant à lutter contre les stéréotypes sexistes néfastes, les attitudes et systèmes patriarcaux et à promouvoir les femmes en tant que modèles;
- supprimer les obstacles et les restrictions juridiques, financiers, sociaux et pratiques qui entravent l'accès à un **avortement sûr et légal** dans le monde entier;
- plaider fermement en faveur de la défense de la santé et des **droits sexuels et génésiques** en tant que droits fondamentaux et combattre les réseaux anti-choix; veiller à ce que les femmes et les filles, dans toute leur diversité, disposent d'informations et aient accès à des services de santé abordables, y compris en matière de santé et de droits sexuels et génésiques.